

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°26/2023

OBJET : SERVICE PERISCOLAIRE – TARIFS ET REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mil vingt-trois, le 22 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean- Maurice, MAUSSERT Karine, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : FAURE Christophe pouvoir à DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie pouvoir à BLAISE Véronique, ORIOL Maurice pouvoir à SANDON Alain, MINGORANCE Anita pouvoir à BRUNET Michel, PONSON Aline pouvoir à BARBE Sabrina.

Absents : CHALAYE Franck, LAFOND Florian.

Mme BARRE Sylvie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune reprend la gestion de la cantine et de la garderie à compter de la rentrée 2023 (gérées jusqu'à présent par des associations).

Il est donc nécessaire de mettre en place un règlement intérieur définissant les modalités d'admission à ces services et de fixer les tarifs d'utilisation.

La commission vie scolaire a travaillé ces sujets et propose :

Pour la garderie : Horaires et tarifs actuels maintenu

Matin (7h30 – 8h20) => 2€

Soir (16h30 – 18h30) => 3 €

Inscription possible jusqu'à la veille 21h. Si inscription le jour J => tarif x 2

Pour la cantine :

Inscription 7 jours avant => 4,50 €

Si inscription hors délai => 5,50 €

Tarif enseignant => 7 €

Pour bénéficier de ces services, les familles inscriront leurs enfants sur un site dédié en ligne et procéderont au prépaiement. Ils auront la possibilité de payer en ligne, par carte bancaire.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le règlement intérieur du service périscolaire définissant les modalités d'admission à ces services,
- Approuve les tarifs proposés par la commission vie scolaire tels que définis ci-dessus,
- Dit que ces modalités seront applicables dès la rentrée de septembre 2023.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le 23/05/2023
ID : 026-200056547-20230522-DE_2023_26-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

